

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 MARS 2020

N° 2020-03-08

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 94 <b>Total (mini 128) : 165</b>
<b>Quorum atteint</b>

#### **4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)**

Corinne MOULIN

#### **2 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Michel ROLLAND

#### **36 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Louis AICARDI, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Claude BAS, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pascal BLANC, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Dominique JOUVE, Catherine LANTEAUME, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Franck MUCKE, Jacques NIVON, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Max VASELI suppléant.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Damien DURANCEAU à André AUBERIC, Roger DIDIER et Philippe DE BEAUREGARD à Claude AURIAS, Michel GREGOIRE à Louis AICARDI, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Marcel BAGARD, Pascale ROCHAS et Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Jacqueline BOUYAC et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Rosy FERRIGNO et Jérôme MICHELI à Philippe CAHN, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jacques RODARI à Stéphane DECONINCK, Sylvie LAMBERT et Michel COUBAT à Evelyne GAUTHIER, Robert GIVAUDAN et Ginette TORTOSA à Marc GUERIN, Alain D'HEILLY à Catherine LANTEAUME, Jeannie DENIEAULT et Dominique GUEYTTE à Henriette MARTINEZ, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Olivier CADIER et Nicolas SOULIER à Franck MUCKE, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Eric RICHARD, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

### Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Monique BALDUCHI, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Viviane COCQUELET-COURBET, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Brigitte DUC, Chantal EYMEOD, Guy FAURE, Alain FRACHINOUS, André GILLES, Christian GODART, Anne-Marie GROS, René MOREAU, André-Bernard ORSET-BUISSON, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Pierre SCHIAZZA, Ellen TEN HAAF, Gérard TRUPHEMUS.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

**Participaient également à la réunion :**

Robert GARCIN, suppléant

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Marie-Elisabeth MAZARD (Conseil départemental de la Drôme), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Gestion Intégrée des Risques Naturels - Ouverture du poste animation d'avril à juin 2020**

- Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-12-17 du 3 décembre 2015 ayant pour objet la candidature au programme du massif alpin à la Gestion Intégrée des Risques Naturels,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-10 du 8 avril 2016 ayant pour objet la Candidature au Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) – Gestion Intégrée des Risques Naturels – Demandes de subvention,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-03-04 du 3 mai 2016 ayant pour objet la stabilisation du plan de financement de l'animation du projet GIRN sur 3 ans,
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2019-08-12 du 6 novembre 2019 ayant pour objet la candidature à la CIMA auprès de l'Etat, Animation du programme « Gestion Intégrée des Risques Naturels » – Demandes de subvention, pour 6 mois (janvier à juin 2020).

Le Président expose,

Par délibération du 8 avril 2016, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé un dossier de candidature au Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) pour répondre à l'appel à projet de l'axe 3 : « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels », OS4 : « Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif », concernant la thématique de la Gestion Intégrée des Risques Naturels.

La candidature du Parc a été retenue et bénéficie du financement de l'Union Européenne via le fonds FEDER-POIA sur 3 ans (jusqu'au 30 juin 2020) et du financement de l'Etat via le fonds FNADT pour chaque année du programme. Pour l'obtention du financement de l'Etat, un dossier de demande de participation financière doit être déposé chaque année civile. La demande de subvention déposée fin 2019 porte sur un montant de 25 240 €. Ce montant comprend notamment des dépenses d'ingénierie internes. Les chargés de mission du Parc intervenant dans ce dossier pour l'année 2020 sont la chargée de projet GIRN et la chargée de mission environnement et gestion de l'espace.

L'animation GIRN se clôture au 30 juin 2020. Cependant, le contrat de la chargée de projet GIRN se termine le 31 mars 2020.

Afin de terminer l'animation du dossier, le Président propose d'ouvrir un poste pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet à raison de 17,5 heures par semaine, et ce du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020, sachant que celui-ci est subventionné à 80 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'ouvrir, en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un poste de chargé(e) de projet "GIRN", contractuel de catégorie A, à temps non complet à raison de 17,5 heures par semaine, pour une durée de 3 mois, pour exercer les missions suivantes :
  - ◆ Animation du programme de Gestion Intégrée des risques naturels des Baronnies provençales
  - ◆ Travail transversal de mise en cohérence des différentes problématiques (forêt, pastoralisme, paysage, environnement) en lien avec la thématique GIRN
  - ◆ Participation à l'animation des partenariats scientifiques du projet GIRN (IRSTEA)
  - ◆ Communication sur l'ensemble du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels
  - ◆ Bilan du programme 2017-2020

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

- **Décide** que la rémunération sera calculée sur la base de l'IB 588 / IM 496.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Habilite** le Président à recruter un agent pour pourvoir ce poste
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

